

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2024-0050

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides
NAUTIX PT21 FAMILY FOR PROFESSIONAL USES,

de la société NAUTIX SAS

enregistrée sous le numéro BC-SC036650-49

Vu les conclusions de l'évaluation du 30 mai 2024,

Considérant que sur les deux applications par pulvérisation revendiquées (airmix et airless), l'application par pulvérisation avec un pistolet airmix des produits de la famille NAUTIX PT21 FAMILY FOR PROFESSIONAL USES sur les bateaux inférieurs à 24m, les superyachts et les bateaux supérieurs à 24m par un utilisateur professionnel peut avoir des effets inacceptables pour la santé humaine et par conséquent que la famille de produits ne répond pas aux critères de l'article 19, paragraphe 1, section b alinéa iii du règlement (UE) N°528/2012 pour ces usages,

Considérant que l'utilisation des produits de la famille de produits biocide NAUTIX PT21 FAMILY FOR PROFESSIONAL USES peut avoir des effets inacceptables pour l'environnement marin à l'intérieur des ports de plaisance et des ports commerciaux et par conséquent que la famille de produits biocides ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, alinéa iv du règlement (UE) N°528/2012,

Considérant la nécessité de disposer de moyens de protection des coques de bateaux contre les salissures pour garantir leur navigabilité et l'absence d'alternatives appropriées aux peintures antisalissures pour l'ensemble des usages, la non autorisation de la famille de produits biocides pourrait avoir des conséquences négatives disproportionnées pour la société par rapport aux risques que son utilisation représente dans les conditions précisées en annexe. Par conséquent les conditions du paragraphe 5 de l'article 19 du règlement n° 528/2012 sont remplies,

Considérant que les conditions d'emploi de la famille de produits biocides incluent des mesures appropriées d'atténuation des risques, tel que visées à l'article 19, paragraphe 5, du règlement (UE) no 528/2012,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille produits biocides désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation de la famille de produits.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 27/11/2024

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	NAUTIX TP21 FAMILY FOR PROFESSIONAL USES
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP21 – Produits antisalissure
------------------	-------------------------------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	NAUTIX SAS
	Adresse	24 rue Nicolas Appert, PA des 5 chemins 56520 GUIDEL France
Numéro de demande	BC-SC036650-49	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise en marché	
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	NAUTIX SAS
Adresse du fabricant	24 rue Nicolas Appert, PA des 5 chemins 56520 GUIDEL France
Emplacement des sites de fabrication	24 rue Nicolas Appert, PA des 5 chemins 56520 GUIDEL France

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	1275 – Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre (pyrithione de cuivre)
Nom du fabricant	Lonza Cologne GmbH
Adresse du fabricant	Nattermannallee 1 50829 Cologne Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	No. 9 Qingqiu Street CN Jiangsu Province 215024 Suzhou Industrial Park Chine

Substance active	1289 – Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Nordox AS
Adresse du fabricant	Østensjøveien 13 0661 Oslo Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Østensjøveien 13 0661 Oslo Norvège

Substance active	1289 – Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	American Chemet Corporation
Adresse du fabricant	Waukegan Road 740, Suite 202 60015 Deerfield (Illinois) États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	145 Highway 282, P.O. box 1160 59635 East Helena (Montana) États-Unis

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,3	2,7
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	30	40
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-535-7	0	14,71
Ethylbenzène	Ethylbenzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	0	12,67
Toluène	1-Methylbenzene	Co-formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,14
PMA	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	0	5,97
Benzène	Benzene	Co-formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,026
Méthacrylate de méthyle	Methyl methacrylate	Co-formulant	80-62-6	201-297-1	0	0,072
Sulfate de barium	barium (2+) sulfate	Co-formulant	7727-43-7	231-784-4	0	1,94
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Co-formulant	13463-67-7	236-675-5	0	6,00
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A-(epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	500-033-5	0	0,60

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dertocal 140	Resin acids and Rosin acids, maleated, calcium salts	Co-formulant	91722-01-9	294-402-5	0	10,00
Paraffines chlorées	Alkanes C14-17, chloro	Co-formulant	85535-85-9	287-477-0	0	2,00
Naphta	Hydrocarbons C9 aromatics	Co-formulant	-	918-668-5	0	19,10
Ketjenflex 8	N-ethyl-o(or p)-toluenesulphonamide	Co-formulant	8047-99-2	232-456-2	0	2,00
Benzène, 1,2,4-triméthyl-	1,2,4-trimethylbenzene	Co-formulant	95-63-6	202-436-9	0	0,036
1,3,5-triméthylbenzène	1,3,5-trimethylbenzene	Co-formulant	108-67-8	203-604-4	0	0,016
1,2,3-triméthylbenzène	1,2,3-trimethylbenzene	Co-formulant	526-73-8	208-394-8	0	0,016
Oxyde de zinc	Zinc oxide	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	0	3

2.2. Type de formulation

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	SEASONAL
----------------	----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21 – Produits antisalissures

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,3	2,7
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	30	30
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-5357	0	9,34
Ethylbenzène	Ethyl benzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,33
Toluène	1-Methylbenzene	Co-formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,14
PMA	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	0	3
Benzène	Benzene	Co-formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,026
Méthacrylate de méthyle	Methyl methacrylate	Co-formulant	80-62-6	201-297-1	0	0,049
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Co-formulant	13463-67-7	236-675-5	0	6,00
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A-(epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	500-033-5	0	0,60
Dertocal 140	Resin acids and Rosin acids, maleated, calcium salts	Co-formulant	91722-01-9	294-402-5	0	10,00
Paraffines chlorées	Alkanes C14-17, chloro	Co-formulant	85535-85-9	287-477-0	0	0,30
Naphta	Hydrocarbons C9 aromatics	Co-formulant	-	918-668-5	0	19,10
Ketjenflex 8	N-ethyl-o(or p)-toluenesulphonamide	Co-formulant	8047-99-2	232-456-2	0	2,00
Benzène, 1,2,4-triméthyl-	1,2,4-trimethylbenzene	Co-formulant	95-63-6	202-436-9	0	0,030
1,3,5-triméthylbenzène	1,3,5-trimethylbenzene	Co-formulant	108-67-8	203-604-4	0	0,014
1,2,3-triméthylbenzène	1,2,3-trimethylbenzene	Co-formulant	526-73-8	208-394-8	0	0,014
Oxyde de zinc	Zinc oxide	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	0	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4 Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

<p>Conseils de prudence</p>	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant P242 : Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P260 : Ne pas respirer les poussières/brouillards/vapeurs/aérosols P261 : Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs/aérosols P263 : Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à la peau à l'eau ou se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette) P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 : Garder sous clé P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
<p>Note</p>	<p>EUH 211 : Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Contient "Dertocal 140, sulfate de baryum, résine epoxy".</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnels – Peinture antisalissure à matrice soluble pour bateaux inférieurs à 24m (voiliers et bateaux à moteur) en eau de mer

Type de produit	TP21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice soluble pour des bateaux inférieurs à 24m (voiliers et bateaux à moteur) en eau de mer
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application: - Au pinceau/rouleau - Au pulvérisateur airless
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Épaisseur finale: 100 µm de peinture sèche Produit prêt à l'emploi: - 2 couches: 10 m ² /L/couche (rouleau) - 1 couche: 3-4 m ² /L/couche (pistolet airless) Réappliquer 1 fois par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal avec un revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité de 2,5 - 5 - 20L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 14 mois.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Mélanger le produit avant utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Minimiser les éclaboussures.
- Éviter le contact avec des outils et objets contaminés.
- Enlever les résidus de peinture présents sur la peau après usage.
- Les produits doivent porter une étiquette indiquant « les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement ». Si une personne se trouve dans une zone où elle pourrait être exposée, elle devra se vêtir de manière appropriée avec les EPIs appropriés.

Pour l'ensemble des opérateurs (applicateurs et assistants présents sur la zone de traitement) les EPI suivants devront à minima être portés durant les phases de:

- Mélange et chargement: des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison en coton (manches longues et jambes longues) doublée d'une combinaison catégorie III type 4, un masque FPAX10 et des lunettes de protection.
- Pulvérisation par pistolet airless: des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison en coton (manches longues et jambes longues) doublée d'une combinaison catégorie III type 4, un masque FPAX40 et des lunettes de protection.
- Brossage (pinceau/rouleau): des gants en coton et des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison Catégorie III de type 6, un masque et des lunettes de protection.
- Retrait de la peinture (y compris durant le remplissage de la sableuse utilisée): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison Catégorie III de type 4, un masque FPAX40 et des lunettes de protection.
- Nettoyage des équipements (pinceaux/rouleaux/pistolets de pulvérisation): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison, un masque et des lunettes de protection.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 40°C
- Protéger le produit du froid

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PERFORMER PRO				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050-1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,3
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	30

Nom commercial	PERFORMER PRO				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050-1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dertocal 140	Resin acids and Rosin acids, maleated, calcium salts	Co-formulant	91722-01-9	294-402-5	10
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A-(epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	500-033-5	0,60
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-535-7	8,146
PMA	2-methoxy-1-methylethylacetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	3
Ethylbenzène	Ethylbenzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	2,33
Oxyde de zinc	Zinc oxide	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	COASTAL/SOLUBLE
-----------------------	-----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21 – Produits antisalissures

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,42	2,42
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	33	33
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-5357	0	7,85
Ethylbenzène	Ethyl benzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	0	1,96
Toluène	1-Methylbenzene	Co-formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,11
PMA	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	0	2,9
Benzène	Benzene	Co-formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,022
Méthacrylate de méthyle	Methyl methacrylate	Co-formulant	80-62-6	201-297-1	0	0,049
Sulfate de barium	barium (2+) sulfate	Co-formulant	7727-43-7	231-784-4	0	1,60
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Co-formulant	13463-67-7	236-675-5	0	6,00
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A-(epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	500-033-5	0	0,60
Dertocal 140	Resin acids and Rosin acids, maleated, calcium salts	Co-formulant	91722-01-9	294-402-5	0	9,00
Paraffines chlorées	Alkanes C14-17, chloro	Co-formulant	85535-85-9	287-477-0	0	1,00
Naphta	Hydrocarbons C9 aromatics	Co-formulant	-	918-668-5	0	17,10
Ketjenflex 8	N-ethyl-o(or p)-toluenesulphonamide	Co-formulant	8047-99-2	232-456-2	0	1,50
Benzène, 1,2,4-triméthyl-	1,2,4-trimethylbenzene	Co-formulant	95-63-6	202-436-9	0	0,032
1,3,5-triméthylbenzène	1,3,5-trimethylbenzene	Co-formulant	108-67-8	203-604-4	0	0,014
1,2,3-triméthylbenzène	1,2,3-trimethylbenzene	Co-formulant	526-73-8	208-394-8	0	0,014
Oxyde de zinc	Zinc oxide	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	0	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4 Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H226 : Liquide et vapeur inflammable H332 : Nocif par inhalation H335 : Peut irriter les voies respiratoires H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H335 : Peut irriter les voies respiratoires H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant P242 : Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P260 : Ne pas respirer les poussières/brouillards/vapeurs/aérosols P261 : Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs/aérosols P263 : Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à la peau à l'eau ou se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette) P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P405 : Garder sous clé P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH 211 : Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Contient "Dertocal 140, sulfate de barium, résine epoxy".</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnels – Peinture antisalissure à matrice soluble pour bateaux inférieurs à 24m (voiliers et bateaux à moteur) en eau de mer

Type de produit	TP21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice soluble pour des bateaux inférieurs à 24m (voiliers et bateaux à moteur) en eau de mer
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application: - Au rouleau - Au pulvérisateur airless
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Épaisseur finale: 100 µm de peinture sèche Produit prêt à l'emploi: - 2 couches: 10 m ² /L/couche (rouleau) - 1 couche: 3-4 m ² /L/couche (pistolet airless) Réappliquer 1 fois par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal avec un revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité de 2,5 - 5 - 20L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 13 à 18 mois.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Mélanger le produit avant utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Minimiser les éclaboussures.
- Éviter le contact avec des outils et objets contaminés.
- Enlever les résidus de peinture présents sur la peau après usage.
- Les produits doivent porter une étiquette indiquant « les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement ». Si une personne se trouve dans une zone où elle pourrait être exposée, elle devra se vêtir de manière appropriée avec les EPIs appropriés.

Pour l'ensemble des opérateurs (applicateurs et assistants présents sur la zone de traitement) les EPI suivants devront à minima être portés durant les phases de:

- Mélange et chargement: des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison en coton (manches longues et jambes longues) doublée d'une combinaison catégorie III type 4, un masque FPAx20 et des lunettes de protection.
- Pulvérisation par pistolet airless: des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison en coton (manches longues et jambes longues) doublée d'une combinaison catégorie III type 4, un masque FPAx40 et des lunettes de protection.
- Brossage (pinceau/rouleau): des gants en coton et des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison Catégorie III de type 6, un masque et des lunettes de protection.
- Retrait de la peinture (y compris durant le remplissage de la sableuse utilisée): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison Catégorie III de type 4, un masque FPAx40 et des lunettes de protection.
- Nettoyage des équipements (pistolets de pulvérisation): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison catégorie III de type 4, un masque et des lunettes de protection.
- Nettoyage des équipements (pinceaux/rouleaux): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison, un masque et des lunettes de protection.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 40°C
- Protéger le produit du froid

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	A3 FORMULA +				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050-2-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,42
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	33

Nom commercial	A3 FORMULA +				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050-2-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dertocal 140	Resin acids and Rosin acids, maleated, calcium salts	Co-formulant	91722-01-9	294-402-5	9,00
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A-(epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	500-033-5	0,60
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-535-7	7,85
PMA	2-methoxy-1-methylethylacetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	2,9
Ethylbenzène	Ethylbenzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	1,96
Oxyde de zinc	Zinc oxide	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	COASTAL/INSOLUBLE
-----------------------	-------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21 – Produits antisalissure
----------------------------	-------------------------------

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,42	2,42
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	33	33
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-5357	0	8,15
Ethylbenzène	Ethylbenzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,03
Toluène	1-Methylbenzene	Co-formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,12

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
PMA	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	0	2,99
Benzène	Benzene	Co-formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,023
Méthacrylate de méthyl	Methyl methacrylate	Co-formulant	80-62-6	201-297-1	0	0,072
Sulfate de barium	barium (2+) sulfate	Co-formulant	7727-43-7	231-784-4	0	1,94
Dioxyde de titane	diooxtitanium	Co-formulant	13463-67-7	236-675-5	0	6,00
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A- (epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	500-033-5	0	0,60
Dertocal 140	Resin acids and Rosin acids, maleated, calcium salts	Co-formulant	91722-01-9	294-402-5	0	6,00
Naphta	Hydrocarbons C9 aromatics	Co-formulant	-	918-668-5	0	17,10
Ketjenflex 8	N-ethyl-o(or p)-toluenesulphonamide	Co-formulant	8047-99-2	232-456-2	0	1,50
Benzène, 1,2,4-triméthyl-	1,2,4-trimethylbenzene	Co-formulant	95-63-6	202-436-9	0	0,032
1,3,5-triméthylbenzène	1,3,5-trimethylbenzene	Co-formulant	108-67-8	203-604-4	0	0,014
1,2,3-triméthylbenzène	1,2,3-trimethylbenzene	Co-formulant	526-73-8	208-394-8	0	0,014
Oxyde de zinc	Zinc oxide	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	0	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4 Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammables H332 : Nocif par inhalation H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

	long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammables H332 : Nocif par inhalation H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p>
Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant P242 : Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P260 : Ne pas respirer les poussières/brouillards/vapeurs/aérosols P261 : Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à la peau à l'eau ou se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette) P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient</p>

	fermé de manière étanche P405 : Garder sous clé P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH 211 : Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Contient "Dertocal 140, sulfate de barium, résine epoxy".

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Peinture antisalissure à matrice insoluble pour bateaux inférieurs à 24m (voiliers, pêche-promenade, vedettes rapides, bateaux à l'échouage ou sur remorque) en eau de mer

Type de produit	TP21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice insoluble pour bateaux inférieurs à 24m (voiliers, les pêches promenade, vedettes rapides, bateaux à l'échouage ou sur remorque) en eau de mer
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application: - Au rouleau - Au pulvérisateur airless
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Épaisseur finale: 100 µm de peinture sèche Produit prêt à l'emploi: - 2 couches: 10 m²/L/couche (rouleau) - 1 couche: 3-4 m²/L/couche (pistolet airless) Réappliquer 1 fois par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal avec un revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité de 2,5 - 5 - 20L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 18 mois.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Mélanger le produit avant utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Minimiser les éclaboussures.
- Éviter le contact avec des outils et objets contaminés.
- Enlever les résidus de peinture présents sur la peau après usage.
- Les produits doivent porter une étiquette indiquant « les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement ». Si une personne se trouve dans une zone où elle pourrait être exposée, elle devra se vêtir de manière appropriée avec les EPIs appropriés.

Pour l'ensemble des opérateurs (applicateurs et assistants présents sur la zone de traitement) les EPI suivants devront à minima être portés durant les phases de:

- Mélange et chargement: des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison en coton (manches longues et jambes longues) doublée d'une combinaison catégorie III type 4, un masque FPAx40 et des lunettes de protection.
- Pulvérisation par pistolet airless: des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison en coton (manches longues et jambes longues) doublée d'une combinaison catégorie III type 4, un masque FPAx40 et des lunettes de protection.
- Brossage (pinceau/rouleau): des gants en coton et des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison Catégorie III de type 6, un masque et des lunettes de protection
- Retrait de la peinture (y compris durant le remplissage de la sableuse utilisée): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison Catégorie III de type 4, un masque FPAx40 et des lunettes de protection.
- Nettoyage des équipements (pistolets de pulvérisation): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison catégorie III de type 4, un masque et des lunettes de protection.
- Nettoyage des équipements (pinceaux/rouleaux): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison, un masque et des lunettes de protection pendant le nettoyage des pinceaux/rouleaux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 40°C
- Protéger le produit du froid

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	A4 FORMULA +				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050-3-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,42
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	33
Dertocal 140	Resin acids and Rosin	Co-formulant	91722-01-9	294-402-5	6,00

Nom commercial	A4 FORMULA +				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050-3-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
	acids, maleated, calcium salts				
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A-(epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	500-033-5	0,60
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-535-7	8,15
PMA	2-methoxy-1-methylethylacetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	2,99
Ethylbenzène	Ethylbenzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	2,03
Oxyde de zinc	Zinc oxide	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	CRUISING
-----------------------	----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 21 – Produits antisalissures
----------------------------	---------------------------------

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,5	2,5
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	35	35
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-5357	0	9,52
Ethylbenzène	Ethylbenzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,38

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Toluène	1-Methylbenzene	Co-formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,14
PMA	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	0	5,97
Benzène	Benzene	Co-formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,018
Méthacrylate de méthyl	Methyl methacrylate	Co-formulant	80-62-6	201-297-1	0	0,055
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Co-formulant	13463-67-7	236-675-5	0	6,00
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A-(epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	-	0	0,60
Dertocal 140	Resin acids and Rosin acids, maleated, calcium salts	Co-formulant	91722-01-9	294-402-5	0	9,00
Naphta	Hydrocarbons C9 aromatics	Co-formulant	-	918-668-5	0	10,60
Ketjenflex 8	N-ethyl-o(or p)-toluenesulphonamide	Co-formulant	8047-99-2	232-456-2	0	2,00
Benzène, 1,2,4-triméthyl-	1,2,4-trimethylbenzene	Co-formulant	95-63-6	202-436-9	0	0,033
1,3,5-triméthylbenzène	1,3,5-trimethylbenzene	Co-formulant	108-67-8	203-604-4	0	0,015
1,2,3-triméthylbenzène	1,2,3-trimethylbenzene	Co-formulant	526-73-8	208-394-8	0	0,015
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	0	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4 Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	

Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p>
Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant P242 : Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P260 : Ne pas respirer les poussières/brouillards/vapeurs/aérosols P261 : Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à la peau à l'eau ou se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette) P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P405 : Garder sous clé P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>

Note	EUH 211 : Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Contient "Dertocal 140, sulfate de barium, résine epoxy".
------	---

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnels – Peinture antisalissure à matrice soluble pour bateaux inférieurs à 24m et supérieurs à 24m (super yachts et bateaux de service) en eau de mer

Type de produit	TP21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice soluble pour bateaux inférieurs à 24m et supérieurs à 24m (super yachts et bateaux de service) en eau de mer
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application: - Au rouleau - Au pulvérisateur airless
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Épaisseur finale: 100 µm de peinture sèche Produit prêt à l'emploi: - 2 couches: 10m²/L/couche (rouleau) - 1 couche: 3-4m²/L/couche (pistolet airless) Réappliquer 1 fois par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal avec un revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité de 2,5 - 5 - 20L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 19 mois
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Mélanger le produit avant utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Minimiser les éclaboussures.
- Éviter le contact avec des outils et objets contaminés.
- Enlever les résidus de peinture présents sur la peau après usage.
- Les produits doivent porter une étiquette indiquant « les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement ». Si une personne se trouve dans une zone où elle pourrait être exposée, elle devra se vêtir de manière appropriée avec les EPIs appropriés.

Pour l'ensemble des opérateurs (applicateurs et assistants présents sur la zone de traitement) les EPI suivants devront à minima être portés durant les phases de:

- Mélange et chargement: des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison en coton (manches longues et jambes longues) doublée d'une combinaison catégorie III type 4, un masque FPAx40 et des lunettes de protection.
- Pulvérisation par pistolet airless: des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison en coton (manches longues et jambes longues) doublée d'une combinaison catégorie III type 4, un masque FPAx40 et des lunettes de protection.
- Brossage (pinceau/rouleau): des gants en coton et des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison Catégorie III de type 6, un masque et des lunettes de protection.
- Retrait de la peinture (y compris durant le remplissage de la sableuse utilisée): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison Catégorie III de type 4, un masque FPAx40 et des lunettes de protection.
- Nettoyage des équipements (pistolets de pulvérisation): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison catégorie III de type 4, un masque et des lunettes de protection.
- Nettoyage des équipements (pinceaux/rouleaux): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison, un masque et des lunettes de protection.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 40°C
- Protéger le produit du froid

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	A88 FORMULA +				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050-4-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,5
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	35
Dertocal 140	Resin acids and Rosin acids, maleated,	Co-formulant	91722-01-9	294-402-5	9,00

Nom commercial	A88 FORMULA +				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050-4-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
	calcium salts				
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A-(epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	500-033-5	0,60
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-535-7	9,52
PMA	2-methoxy-1-methylethylacetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	5,97
Ethylbenzène	Ethylbenzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	2,38
Oxyde de zinc	Zinc oxide	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 5

1. Information administrative sur le Meta RCP 5

1.1. Identification du Meta RCP 5

Identification	TRAVELING
-----------------------	-----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 5	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 21 – Produits antisalissures
----------------------------	---------------------------------

2. Composition du Meta RCP 5

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,7	2,7
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	40	40
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-5357	0	14,71
Ethylbenzène	Ethylbenzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	0	12,67
Toluène	1-Methylbenzene	Co-formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,002



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
PMA	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	0	2,99
Benzène	Benzene	Co-formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,0078
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Co-formulant	13463-67-7	236-675-5	0	5,00
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A- (epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	-	0	0,60
Paraffines chlorées	Alkanes C14-17, chloro	Co-formulant	85535-85-9	287-477-0	0	2,00
Naphta	Hydrocarbons C9 aromatics	Co-formulant	-	918-668-5	0	7,91
Benzène, 1,2,4-triméthyl-	1,2,4-trimethylbenzene	Co-formulant	95-63-6	202-436-9	0	0,036
1,3,5-triméthylbenzène	1,3,5-trimethylbenzene	Co-formulant	108-67-8	203-604-4	0	0,016
1,2,3-triméthylbenzène	1,2,3-trimethylbenzene	Co-formulant	526-73-8	208-394-8	0	0,016
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	0	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4 Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

	<p>répétées ou d'une exposition prolongée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p>
Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P260 : Ne pas respirer les poussières/brouillards/vapeurs/aérosols P261 : Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs/aérosols P263 : Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à la peau à l'eau ou se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette) P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P405 : Garder sous clé P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH 211 : Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Contient "Dertocal 140, sulfate de barium, résine epoxy".</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Peinture antisalissure à matrice érodable pour bateaux inférieurs à 24m et supérieurs à 24m (super yachts et bateaux de service) en eau de mer

Type de produit	TP21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice érodable pour bateaux inférieurs à 24m et supérieurs à 24m (super yachts et bateaux de service) en eau de mer
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application: - Au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Épaisseur finale: 100 µm de peinture sèche Produit prêt à l'emploi: - 2 couches: 10m ² /L/couche (rouleau) Réappliquer tous les 28 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal avec un revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité de 2,5 - 5 - 20L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 µm pendant 12 à 19 mois.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Mélanger le produit avant utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Minimiser les éclaboussures.
- Éviter le contact avec des outils et objets contaminés.
- Enlever les résidus de peinture présents sur la peau après usage.
- Les produits doivent porter une étiquette indiquant « les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement ». Si une personne se trouve dans une zone où elle pourrait être exposée, elle devra se vêtir de manière appropriée avec les EPIs appropriés.
- L'étiquette doit préciser la mention suivante: «Au regard du risque pour la santé humaine, la peinture ne doit jamais être retirée».

Pour l'ensemble des opérateurs (applicateurs et assistants présents sur la zone de traitement) les EPI suivants devront à minima être portés durant les phases de:

- Brossage (pinceau/rouleau): des gants en coton et des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison Catégorie III de type 6 et des lunettes de protection.
- Nettoyage des équipements (pinceaux/rouleaux): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison, un masque et des lunettes de protection.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 40°C
- Protéger le produit du froid

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	A9000 SPC				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050-5-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Pyrithione de cuivre	Bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	Substance active	14915-37-8	238-984-0	2,7
Oxyde de dicuivre	Dicopper oxide	Substance active	1317-39-1	215-270-7	40
Xylène	m-xylene	Co-formulant	1330-20-7	215-5357	14,71
Ethylbenzène	Ethylbenzene	Co-formulant	100-41-4	202-849-4	12,67
Toluène	1-Methylbenzene	Co-formulant	108-88-3	203-625-9	0,002
PMA	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Co-formulant	108-65-6	203-603-9	2,99
Benzène	Benzene	Co-formulant	71-43-2	200-753-7	0,0078
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Co-formulant	13463-67-7	236-675-5	5,00
Résine epoxy	Reaction product: Bisphenol A-(epichlorohydrin); epoxy resin (number average molecular weight 700-1100)	Co-formulant	25068-38-6	-	0,60
Paraffines chlorées	Alkanes C14-17, chloro	Co-formulant	85535-85-9	287-477-0	2,00
Naphta	Hydrocarbons C9 aromatics	Co-formulant	-	918-668-5	7,91

Nom commercial	A9000 SPC				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0050-5-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Benzène, 1,2,4-triméthyl-	1,2,4-trimethylbenzene	Co-formulant	95-63-6	202-436-9	0,036
1,3,5-triméthylbenzène	1,3,5-trimethylbenzene	Co-formulant	108-67-8	203-604-4	0,016
1,2,3-triméthylbenzène	1,2,3-trimethylbenzene	Co-formulant	526-73-8	208-394-8	0,016
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Co-formulant	1314-13-2	215-222-5	3